

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Viticulture n°8 du 23 mai 2017



Pluies du

16 au 22 mai :

Les pluies du 17 au 19 mai ont apporté de 3 à 20 mm en Côte d'Or et Saône et Loire, 25 à 35 mm dans l'Yonne et la Nièvre et 10 à 20 mm en Franche-Comté

Prévisions du 24 au 29 mai :

Maintien d'un temps estival au moins jusqu'à dimanche. Les températures grimpent pour atteindre 30-31°C en fin de semaine.

Source Météo France

STADES

Avec le retour de la chaleur depuis le milieu de la semaine dernière, la pousse de la vigne est très active. Selon les secteurs, on dénombre 1 à 3 nouvelles feuilles par rapport à la semaine dernière. Les stades vont ainsi de 6 feuilles dans les situations les plus tardives à 12-13 feuilles étalées dans les parcelles les plus précoces. Avec le maintien de ces conditions estivales, le développement de la végétation devrait être très soutenu au cours des 7 prochains jours et la floraison va s'engager très rapidement dans les vignes les plus hâtives.

Dans le cas des parcelles gelées, les contre-bourgeons commencent à gonfler voire à atteindre éclatement, stade à partir duquel le risque maladies doit être pris en compte. Toutefois pour les plus impactées d'entre elles, la reprise végétative n'a pas encore eu lieu.

GRÊLE : des dégâts de grêle ont été notés de façon très localisée dans le Vézélien et en Côte de Nuits lors de la pluie orageuse du 19 mai. La plupart des parcelles touchées présente des feuilles perforées sans que les inflorescences aient été impactées ; dans quelques vignes les dégâts sont plus marqués.

MILDIU

Toutes les contaminations qui ont pu se produire jusqu'au 14 mai ont terminé leur incubation (encore en fin d'extériorisation en secteurs tardifs). **A ce jour, aucune tache de mildiou n'a été observée dans le vignoble de Bourgogne-Franche-Comté.**

Si des contaminations ont eu lieu lors des pluies du 17 au 19 mai, l'expression des symptômes débutera à partir de fin de semaine.

Analyse de risque : compte tenu de l'absence de tache et du maintien d'un temps sec pour la semaine à venir, **le risque mildiou est faible**. Néanmoins, la sensibilité des inflorescences à l'approche de la floraison doit conduire à un minimum de vigilance.

OÏDIUM

Hormis 2 témoins non traités (1 dans le Beaujolais et 1 dans le Jura), dans lesquels de rares taches d'oïdium ont été détectées, **aucun symptôme n'a été découvert dans le reste du réseau** (185 parcelles observées en Bourgogne Franche-Comté).

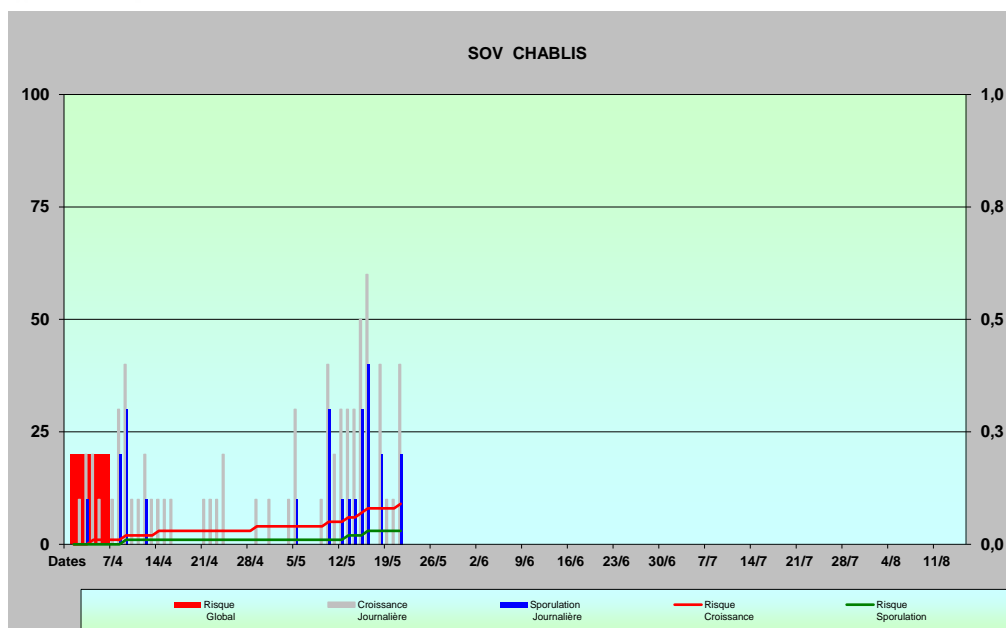
Avec le retour de températures plus élevées, le modèle SOV détecte une activité un peu plus importante (cf graphique page suivante).

Jusqu'à maintenant l'absence quasi-totale de taches au vignoble couplée à une activité faible du champignon conduit à qualifier le **risque oïdium de faible**.

Néanmoins en secteurs précoces, la pré-floraison marque l'entrée dans la période de grande sensibilité des inflorescences à l'oïdium.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

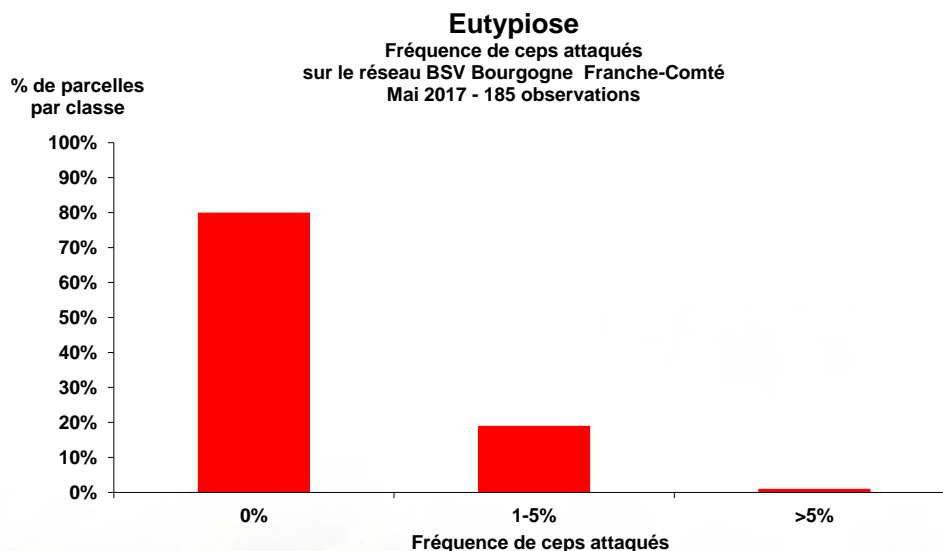
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



BLACK-ROT

Si des contaminations se sont produites courant mai, les premiers symptômes ne s'exprimeront pas avant la fin du mois. **Rappelons que la période où les grappes sont le plus sensibles au black-rot ne débute qu'à partir du stade floraison-nouaison.**

EUTYPIOSE



Le bilan effectué sur le réseau au cours des 2 dernières semaines montre une présence très limitée de l'eutypiose dans le vignoble de Bourgogne Franche-Comté. Les parcelles dans lesquelles la maladie a été détectée ne dépassent pas le plus souvent 1 à 2% de ceps atteints. Très ponctuellement, la fréquence atteint 5-6%. Le vignoble de Saône et Loire est celui où la maladie est la plus présente. Ce bilan reste à l'image de ceux dressés ces dernières années et l'on ne note pas d'évolution dans l'expression de l'eutypiose.



PYRALE

Ce ravageur secondaire sera resté particulièrement discret cette année avec des niveaux d'attaque bien loin du seuil indicateur de risque (80 % de ceps occupés par au moins une pyrale).

VERS DE GRAPPE

Le vol de cochylys est terminé en tous secteurs. Quelques eudémis sont encore capturées localement (Yonne et Jura notamment).

Les tout premiers glomérules ont été notés dans les secteurs précoces de Saône et Loire et de Côte d'Or (max : 1 glomérule pour 100 inflorescences) mais ils sont pour l'instant encore difficilement visibles.

Avec l'évolution très rapide des stades, les comptages pourront être réalisés plus facilement dans le courant de la semaine prochaine dans la plupart des secteurs. En zones tardives (cas notamment de la Franche-Comté et la Nièvre) il est trop tôt pour envisager des observations.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

Dans les vignes concernées par la lutte obligatoire, un message réglementaire du SRAI publié la semaine prochaine précisera la conduite à tenir.

PROCHAIN BSV : MARDI 30 MAI

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne-Franche Comté (CRA BFC) et rédigé par le représentant de la CRA BFC en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : FREDON Bourgogne, IFV, GIE BFC-Agro et CA39/SVJ à partir des observations réalisées par : Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Service Régional de l'Alimentation, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Château de Santenay, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Oenophyt, Soufflet Vigne, BioBourgogne, SICAVAC, Cave des Hautes Côtes, Espace Vigne, Vitagri, SVJ, CA39, Interval, Terre Comtoise, Vignoble Guillaume, JP Salomon

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA BFC dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

Action **co-pilotée** par le **Ministère chargé de l'Agriculture** et le **Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Avec la participation financière : Établissement public du ministère de l'Environnement